

Annexe IV
Règlement d'examen

B.T.S. Économie sociale familiale	Unités	Coef	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, voie professionnelle continue dans un établissement non habilité, voie de l'apprentissage dans un établissement public non habilité ou une section d'apprentissage non habilitée, voie de l'enseignement à distance	
			Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Épreuves								
E1 Langue vivante étrangère : L.V.1	U1	2	CCF deux situations d'évaluation		CCF deux situations d'évaluation		Orale	45 min*
E2 Conseil et expertise technologiques	U2	6	Ponctuelle Écrite	4h	Ponctuelle Écrite	4h	Ponctuelle Écrite	4h
E3 Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques	U3	6	CCF deux situations d'évaluation	5h max.	CCF deux situations d'évaluation	5h max	Ponctuelle Pratique	5h
E4 ICAF et méthodologie de projet	U4	5	Ponctuelle Orale	40 min	CCF une situation d'évaluation	40 min	Ponctuelle Orale	40 min
E5 Connaissance des politiques sociales	U5	5	Ponctuelle Écrite	5h	CCF une situation d'évaluation	5h	Ponctuelle Écrite	5h
Épreuve facultative Langue vivante étrangère : L.V.2**	UF1		Orale	20 min***	Orale	20 min***	Orale	20 min***

*1ère partie : Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

2ème partie : Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

** la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

*** + 20 minutes de préparation